


Envoyé en préfecture le 14/04/2026
 Reçu en préfecture le 14/04/2026
 Publié le 
 ID : 095-249500489-20260413-2026001-DE

DÉPARTEMENT

95 (Val d'Oise)

ARRONDISSEMENT

Pontoise

Effectif du conseil communautaire

43

Nombre de conseillers en exercice

43

Nombre de conseillers présents

42

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT VAL D'OISE**

vice-président(e)s et
autres membres)

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU
BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le 13 du mois d'avril 26 à vingt heures dix minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni à Persan le Conseil Communautaire sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 1^{er} avril 2026

Étaient présents les Conseillers Communautaires Titulaires suivants (par ordre alphabétique) :

NOMS	PRENOMS	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
AMEAO	Ermelinda	X		
ANTY	Olivier	X		
AOUDJ	Karim		X	M BOISSIERE
APARICIO	Jean-Michel	X		
ARTHERON	Agnielle	X		
ATTIA	Monia	X		
AZZA	Hassan	X		AM CIMAN

NOMS	PRENOMS	PRESENT	ABSENT	(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
BARROCA	Joaquim	X		
BAUDOIN	Audrey	X		E AMEAO
BOISSIERE	Michel	X		
BORGNE	Catherine	X		
BOUCHENE	Nadia	X		
BOUCHOUICHA	Abdel	X		
CARTEADO	Stéphane	X		
CHABOT	Elisabeth	X		
CIMAN	Anna-Maria	X		
DEIVASSAGAYAME	Antoine	X		
DOISON	Sandra	X		
FOUQUE	Bruno	X		
GALOPIN	Marie	X		D LANNOYE
GAULARD	Christelle	X		M PINTAS
GORON	Véronique	X		
HERLEM	Marlène	X		
LABBAS	Mohamed	X		
LACOSTE	Stéphane	X		
LAMOURI	Samir	X		
LANNOYE	Delphine	X		
LE BON	Bernard	X		
LEGRAND	Martine	X		
LEONARD	Dany	X		
LESUEUR	Olivier	X		
LOSTUZZO	Jean-Luc	X		M LABBAS

NOMS	PRENOMS	PRESENT	ABSENT	(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
MORTAGNE	Isabelle	X		
MORTEO	Jean- Jules	X		
MWONGERA	Emmanuelle	X		
PINTAS	María	X		
PREMEL	Patrick	X		
PYCK	Dominique	X		
RATIEUVILLE	Valentin	X		
REBEYROLLE	Pascal	X		
RENOU	Xavier	X		JJ MORTEO
STAWARZ	Léa	X		
VAUCHEL	Didier	X		

Etaiement également présents, les Conseillers suppléants des communes ne disposant que d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du Conseil Communautaire si et seulement si le délégué titulaire de leur commune est absent.



NOMS	PRENOMS	PRESENT	ABSENT	pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
COACHE	Jean-Jacques	X		
FALLOT	Frédéric	X		
VAN ROEKEGHEM	Christophe	X		

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Catherine BORGNE, présidente sortante de l'EPCI, qui a déclaré les membres du Conseil Communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Pascal REBEYROLLE (Beaumont-sur-Oise) a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Madame Véronique GORON (Persan) reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyenne d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyenne d'âge des membres présents du Conseil Communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quarante-deux conseillers présents et un représenté, soit quarante-trois conseillers prenant part au vote et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du / de la président(e). Elle a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le / la président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.



2.2. Constitution du bureau :

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Madame Léa STAWARZ (Persan)
- Monsieur Abdel Rani BOUCHOUICHA (Persan)

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Conseil Communautaire. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- | | |
|---|----------------------------|
| a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | Zéro (0) |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | Quarante-trois (43) |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : | Zéro (0) |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : | Zéro (0) |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : | Quarante-trois (43) |
| f. Majorité absolue ⁽¹⁾ : | Vingt-deux (22) |

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BORGNE Catherine	24	Vingt-quatre
RATIEUVILLE Valentin	19	Dix-neuf
.....		
.....		
.....		

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁽²⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue ⁽³⁾ :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁽⁴⁾


- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :

² Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
 Reçu en préfecture le 14/04/2026
 Publié le
 ID : 095-249500489-20260413-2026001-DE



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE	
	En chiffres	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.7. Proclamation de l'élection du président

Madame Catherine BORGNE a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Catherine BORGNE élue présidente (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-président(e)s. Il a été rappelé que les vice-président(e)s sont élus selon les mêmes modalités que le / la président(e) (art. L. 5211-10 du CGCT).

La présidente a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-président(e)s est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-président(e)s est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-président(e)s supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

La présidente a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 8 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 8 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **Zéro (0)**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **Quarante-trois (43)**
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : **Deux (2)**
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **Zéro (0)**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : **Quarante et un (41)**
- f. Majorité absolue ⁽⁵⁾ : **Vingt et un (21)**

⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
 Reçu en préfecture le 14/04/2026
 Publié le
 ID : 095-249500489-20260413-2026001-DE



INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE	
	En chiffres	
ANTY Olivier	41	Quarante et un
.....		
.....		
.....		

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁽⁶⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue ⁽⁷⁾ : ..

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁽⁸⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :

⁶ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁸ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
 Reçu en préfecture le 14/04/2026
 Publié le
 ID : 095-249500489-20260413-2026001-DE



INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE	
	En chiffres	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Olivier ANTY a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **Zéro (0)**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **Quarante-trois (43)**
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : **Trois (3)**
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **Deux (2)**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : **Trente-Huit (38)**
- f. Majorité absolue ⁽⁹⁾ : **Vingt (20)**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEGRAND Martine	38	Trente-huit
.....		
.....		
.....		

⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁽¹⁰⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue ⁽¹¹⁾ :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁽¹²⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame Martine LEGRAND a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

¹⁰ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹² Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **Zéro (0)**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **Quarante-trois (43)**
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : **Dix (10)**
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **Huit (8)**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : **Vingt-cinq (25)**
- f. Majorité absolue ⁽¹³⁾ : **Treize (13)**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
APARICIO Jean-Michel	25	Vingt-cinq
.....		
.....		
.....		
.....		

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁽¹⁴⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue ⁽¹⁵⁾ : .

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

¹³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹⁴ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁽¹⁶⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Jean-Michel APARICIO a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **Zéro (0)**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **Quarante-trois (43)**
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : **Un (1)**
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **Six (6)**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : **Trente-six (36)**
- f. Majorité absolue ⁽¹⁷⁾: **Dix-neuf (19)**

¹⁶ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁷ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
 Reçu en préfecture le 14/04/2026
 Publié le
 ID : 095-249500489-20260413-2026001-DE



INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE	
	En chiffres	
CARTEADO Stéphane.....	36	Trente-six
.....		
.....		
.....		
.....		

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁽¹⁸⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue ⁽¹⁹⁾: ..

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁽²⁰⁾


- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :

¹⁸ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
 Reçu en préfecture le 14/04/2026
 Publié le
 ID : 095-249500489-20260413-2026001-DE



INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Stéphane CARTEADO a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **Zéro (0)**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **Quarante-trois (43)**
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : **Onze (11)**
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **Neuf (9)**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : **Vingt-trois (23)**
- f. Majorité absolue ⁽²¹⁾ : **Douze (12)**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RATIEUVILLE Valentin.....	23	Vingt-trois
.....		
.....		
.....		
.....		

²¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁽²²⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue ⁽²³⁾ :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁽²⁴⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Valentin RATIEUVILLE a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

²² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **Zéro (0)**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **Quarante-trois (43)**
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : **Quatre (4)**
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **Sept (7)**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : **Trente-deux (32)**
- f. Majorité absolue ⁽²⁵⁾ : **Dix-sept (17)**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE BON Bernard	32	Trente-deux
.....		
.....		
.....		
.....		

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁽²⁶⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue ⁽²⁷⁾ : ..

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

²⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁷ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁽²⁸⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :.....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : ..

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Bernard LE BON a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **Zéro (0)**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **Quarante-trois (43)**
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : **Cinq (5)**
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **Trois (3)**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : **Trente-cinq (35)**
- f. Majorité absolue ⁽²⁹⁾ : **Dix-huit (18)**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LESUEUR Olivier	35	Trente-cinq
.....		
.....		
.....		

²⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁽³⁰⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue ⁽³¹⁾ : ..

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁽³²⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Olivier LESUEUR a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

³⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **Zéro (0)**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **Quarante-trois (43)**
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : **Trois (3)**
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **Zéro (0)**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : **Quarante-trois (40)**
- f. Majorité absolue ⁽³³⁾ : **Vingt et un (21)**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PREMEL Patrick	40	Quarante
.....		
.....		
.....		
.....		

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁽³⁴⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue ⁽³⁵⁾ :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

³³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁽³⁶⁾

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : ..
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Patrick PREMEL a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

4. Élection des autres membres du bureau

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- Du président de l'EPCI,
- D'un ou plusieurs vice-présidents,
- Et éventuellement d'autres membres.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-184 du 30 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise à compter du renouvellement général des conseillers municipaux en mars 2026.

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des membres du Bureau de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération.

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du conseil communautaire, autres que Président et vice-Présidents.

³⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 13 avril 2026 à 23 heures 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par la présidente, le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé (Doyenne), les assesseurs et le secrétaire.

La présidente :



Madame Catherine BORGNE

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé (Doyenne) :



Madame Véronique GORON

Les assesseurs :

Madame Léa STAWARZ (Persan)



Monsieur Abdel Rani BOUCHOUICHA (Persan)



Le secrétaire :



Monsieur Pascal REBEYROLLE

Les membres titulaires du Conseil Communautaire [ou leur(s) représentant(s)] :

Les membres titulaires du Conseil Communautaire [ou leur (s) représentant(s)] :

NOMS	PRENOMS	EMARGEMENT
AMEAO	Ermelinda	
ANTY	Olivier	
AOUDJ	Karim	P/O BOISSIERE 
APARICIO	Jean-Michel	
ARTHERON	Agnielle	
ATTIA	Monia	
AZZA	Hassan	
BARROCA	Joaquim	
BAUDOIN	Audrey	
BOISSIERE	Michel	
BORGNE	Catherine	
BOUCHENE	Nadia	
BOUCHOUICHA	Abdel	
CARTEADO	Stéphane	
CHABOT	Elisabeth	



EMBARQUEMENT

NOMS	PRENOMS	
CIMAN	Anna-Maria	
DEIVASSAGAYAME	Antoine	
DOISON	Sandra	
FOUQUE	Bruno	
GALOPIN	Marie	
GAULARD	Christelle	
GORON	Véronique	
HERLEM	Marlène	
LABBAS	Mohamed	
LACOSTE	Stéphane	
LAMOURI	Samir	
LANNOYE	Delphine	
LE BON	Bernard	
LEGRAND	Martine	
LEONARD	Dany	
LESUEUR	Olivier	



EMBARQUEMENT

NOMS	PRENOMS	
LOSTUZZO	Jean-Luc	
MORTAGNE	Isabelle	
MORTEO	Jean- Jules	
MWONGERA	Emmanuelle	
PINTAS	Maria	
PREMEL	Patrick	
PYCK	Dominique	
RATIEUVILLE	Valentin	
REBEYROLLE	Pascal	
RENOU	Xavier	
STAWARZ	Léa	
VAUCHEL	Didier	

Les membres suppléants du conseil communautaire en co

NOMS	PRENOMS	Emargement
COACHE	Jean-Jacques	
FALLOT	Frédéric	
VAN ROEKEGHEM	Christophe	